

# Chauffage à distance refusé

**CONSEIL GÉNÉRAL** Les membres du Conseil ont dû se prononcer une seconde fois sur le sujet pour un même résultat.

## VULLIENS

77 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le jeudi 3 décembre dernier. Après l'assermentation de 4 nouveaux membres et l'acceptation du budget 2016, les membres du Conseil ont dû se prononcer à nouveau sur le projet de chauffage à distance à bois pourtant refusé lors de la dernière séance. En effet, lors de cette séance, une citoyenne étrangère, ne répondant pas aux critères permettant de bénéficier du droit de vote, avait été assermentée. L'annulation du vote avait donc été requise par le préfet. Le nouveau vote a débouché sur un refus net du chauffage à distance. En revanche, la mise en conformité du chauffage de la grande salle par l'installation d'une chaudière à gaz a été acceptée.

En préambule, le président Christophe Chappuis a tenu à exprimer, au nom du Conseil, ses excuses pour l'erreur ayant conduit à l'annulation du vote du 8 octobre dernier.

Le syndic Daniel Schorderet a présenté le budget 2016. Il a expliqué que la Municipalité avait élaboré un budget prévoyant un excédent de dépenses de 91 991 fr. pour un total de charges de 1 881 665 fr. Présidente de la commission des finances, Patricia Dumas a rapporté que la commission jugeait le budget cohérent et recommandait donc de l'accepter. Ceci a été suivi par la grande majorité des membres présents.

Municipal des bâtiments, Olivier Hähni s'est chargé de la défense du

projet de chauffage à distance à bois devisé à 840 000 fr. et pour lequel la décision de refus de la dernière séance avait été annulée par le Conseil d'Etat. Estimant que le projet avait déjà été suffisamment présenté et débattu, il s'est contenté de lire un petit mot reçu de la part de SuisseEnergie appelant les communes à participer pleinement aux efforts liés aux questions énergétiques. Après un rapport négatif de la part de la commission chargée d'étudier le projet, le vote à bulletins secrets a été demandé et accepté. Au final, sur

les 81 bulletins distribués, 81 sont rentrés dont 2 blancs. Le résultat des votes a alors été de 26 oui contre 53 non.

Suite à ce refus et afin de répondre aux obligations légales liées à la citerne enterrée et aux chauffages électriques, Olivier Hähni a alors expliqué que la Municipalité proposait l'installation d'une chaudière à gaz. Le préavis a alors été soutenu tant par la commission chargée d'étudier le projet que par la forte majorité des membres du Conseil.

**LOÏC BARDET**

La Broye 10.12.2015